

NOUVELLES MESURES

Le 22 avril, le Congrès des députés a voté la prorogation de l'état d'alerte jusqu'au 9 mai :

- **Les enfants de moins de 14 ans** pourront sortir accompagnés d'un adulte dans le cadre des motifs autorisés (courses de première nécessité), ainsi que pour de courtes promenades, à partir du 26 avril.
- Le **Ministère de la Santé est habilité à « modifier, étendre ou restreindre » les décisions relatives aux activités productives ou aux mesures de confinement en différenciant selon les territoires.**
- Le président a indiqué que **le dé-confinement pourrait commencer à la mi-mai, progressivement.**

L'ensemble des mesures prises par le gouvernement a été chiffré à 134,5 Md € : 4,6 Md € pour les mesures sanitaires, 124,9 Md € pour les mesures économiques, 3,8 Md € en faveur du travail et 1,2 Md € pour les mesures sociales.

Le Trésor espagnol a procédé à une nouvelle émission de dette syndiquée (troisième de l'année) hors calendrier à hauteur de 15 milliards d'euros.

Le Ministère de l'Intérieur a prolongé jusqu'au 15 mai l'interdiction des voyages non indispensables hors d'Espagne et vers l'Espagne (avec exceptions limitées, identiques à celles du texte initial du 21 mars).

La Commission Interministérielle des Prix des Médicaments et des Produits Sanitaires a fixé un prix maximal de 0,96 € par unité pour la vente au public de masques chirurgicaux.

Le Ministre de la santé se réunira le 24 avril avec les communautés autonomes pour établir les critères qui permettront la désescalade. Parmi les principaux indicateurs en discussion, l'étude de séroprévalence qui commencera la semaine prochaine, à laquelle participeront plus de 36 000 familles (soit plus de 60 000 personnes), permettant d'estimer le pourcentage de la population espagnole ayant développé des anticorps vis-à-vis du Covid-19.

Le Conseil des Ministres a adopté le 21/04 un nouveau décret-loi regroupant près de 30 mesures, publié le 22/04 au Journal Officiel :

1/ Mesures pour réduire les charges des PME et des indépendants

- Moratoire sur les loyers commerciaux dus aux « grands propriétaires » ou aux OPHLM (déjà existant pour les locataires « vulnérables ») ;
- Possibilité de report du paiement des loyers commerciaux dus aux autres propriétaires (sous forme de prélèvement sur la caution, qui sera remboursée par la suite).

2/ Mesures pour soutenir le financement des entreprises

- Report des mensualités des prêts octroyés par l'IDAE (Institut pour la Diversification et les Économies d'Énergie) ;
- Réassurance des risques encourus par les organismes d'assurance-crédit privés et caution fournis par le Consortium de Compensation des Assurances ;
- Mesures de consolidation du système de garanties de la banque publique ICO (cautions, extension aux billets à ordre).

3/ Mesures fiscales (évaluées à 1,1 Md € de liquidités supplémentaires)

- TVA à 0 % sur les livraisons, les importations et les acquisitions intracommunautaires de biens nécessaires à la lutte contre les effets du Covid-19 (matériel sanitaire et équipement de protection individuel) pour les entités publiques et privées à but social ;
- Rééchelonnement automatique du paiement de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont le volume d'activité est inférieur à 600 k€ sur 12 mois ;

- Possibilité pour les travailleurs indépendants de modifier rétroactivement le calcul des montants trimestriels de l'impôt sur le revenu.

4/ Mesures pour faciliter l'ajustement de l'économie et protéger l'emploi

- Prorogation du recours au télétravail pendant deux mois (jusqu'en juillet) ainsi que de la possibilité de réduction du temps de travail pour s'occuper de personnes dépendantes ;
- Mesures de flexibilisation des conditions concernant les concessions portuaires ;
- Report des échéances des crédits concédés aux parcs technologiques.

5/ Protection des travailleurs et de l'emploi

- Ouverture de l'allocation-chômage en cas de cessation de la relation de travail pendant la période d'essai ou à la suite d'une démission volontaire suivie d'un désistement de promesse d'embauche de la part d'une autre entreprise en raison du Covid-19
- Ouverture du dispositif de chômage partiel aux entreprises des secteurs essentiels, pour une partie de leur personnel
- Passage à 1,2 Md€ (contre 700 M€ précédemment) de la garantie de la banque publique ICO destinée aux prêts finançant les loyers des locataires « vulnérables » ;
- Prorogation pour certaines entités supervisées des échéances de présentation d'information auprès de la Direction Générale d'Assurance et de Fonds de Pensions ;
- Réduction des cotisations pour les travailleurs agricoles en situation d'inactivité.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

BBVA

BBVA prévoit une chute du PIB de 8% et un taux de chômage de 20,5% en 2020. Dans ses nouvelles prévisions macroéconomiques présentées le 21/04, la banque espagnole anticipe (comme le FMI) une chute de 8% du PIB en 2020 sur l'hypothèse d'un retour progressif à l'activité à partir de la mi-mai. Les mesures gouvernementales permettraient d'amortir le choc en réduisant l'impact sur la croissance de 3,5 points, tout en provoquant une dégradation considérable des finances publiques avec un déficit qui atteindrait jusqu'à 10,8% (-2,6% en 2019) et une dette publique atteignant 120% du PIB (95,9% en 2019). En 2021, l'économie espagnole connaîtrait un rebond de 5,7% du PIB et le déficit se réduirait de 4,1 points. Cependant, le niveau d'activité pré-crise ne serait atteint qu'en 2022. En revanche, le taux de chômage serait toujours élevé en s'élevant à 17,3%, souffrant d'un probable effet d'hystérèse. BBVA a souligné l'incertitude du scénario actuel en soulignant que tout prolongement du confinement pourrait avoir des effets économiques considérables.

MAPFRE

MAPFRE Economics (bureau de recherche du groupe d'assurance MAPFRE) prévoit une chute d'entre 5,6 et 10,7 % du PIB espagnol en 2020. Dans le cadre de la dernière mise à jour de [leur rapport macroéconomique](#), ce bureau de recherche prévoit un scénario de base (-5,6 %) et un scénario pessimiste (-10,7 %), face à l'incertitude provoquée par la crise du Covid-19. Les économistes de MAPFRE estiment des récessions de 3 à 8,2 % à l'échelle mondiale et de 5,1 à 12,4 % en zone euro. Pour l'Espagne, ils prévoient également des taux de chômage de 23,4 % en 2020 et de 21 % en 2021.

FUNCAS

FUNCAS revoit à la baisse sa prévision de croissance, passant de -3 % (25/03) à -7 % (23/04) en 2020. Le think tank a publié [ses prévisions actualisées](#) et indique que les secteurs les plus affectés par l'état d'alerte (hébergement et restauration, activités culturelles et sportives et services aux personnes) représentent près du 15 % du PIB et ont un impact indirect sur 6 % du PIB. Ainsi, le secteur de l'hébergement et de la restauration enregistrera une chute de 20 %, le secteur de la construction (-5 %) et l'industrie manufacturière (-4,7 %) étant les autres secteurs les plus affectés. FUNCAS estime une perte allant jusqu'à 2,3 millions d'emplois, dont une destruction de 900 000 emplois et 1,4 millions de postes affectés par le chômage partiel (ERTE). Ainsi, le taux de chômage atteindrait 18,8 % en 2020 et 17,1 % en 2021. Si les travailleurs affectés par le chômage partiel étaient comptabilisés comme chômeurs, ce taux atteindrait 24,4 % en 2020. Pour 2021, la croissance reprendrait à +5,4 %, mais le PIB n'atteindrait pas son niveau pré-crise avant 2023.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Aïnhua San Martín, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.